



Carbonne, mercredi 5 mai 2021

Monsieur Eric PAYEN  
Maire de Marquefave  
2 route de Carbonne  
31390 MARQUEFAVE

## OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE MARQUEFAVE

Monsieur le Maire,

Par lettre du 29 avril 2021, vous m'avez notifié, en tant que personne publique associée, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marquefave, procédure prescrite par arrêté le 23 mars 2021.

Ladite modification simplifiée porte sur les éléments suivants :

- La prise en compte des observations du contrôle de légalité ;
- La protection du petit patrimoine ;
- La mise à jour de la liste des emplacements réservés ;
- La mise à jour des annexes du PLU

S'agissant de précisions, corrections ou modifications strictement réglementaires et n'impactant pas l'exercice des compétences communautaires, je viens par la présente vous informer que la procédure engagée par votre commune, telle qu'elle est justifiée dans le dossier, n'appelle aucune observation de la part de la Communauté de Communes du Volvestre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

A circular stamp with the text 'Communauté de Communes du Volvestre' around the perimeter and 'Le Président' in the center. A signature, 'Denis TURREL', is written across the stamp. Above the signature, the text 'Le Président, Denis TURREL' is printed.

### SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.cc-volvestre.fr